

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 285-CA-4142

concernant la nomination de deux (2) membres au Comité exécutif

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

**ATTENDU** le Règlement de régie interne en vigueur à l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'amendement apporté à l'article 5 dudit règlement concernant la composition du Comité exécutif (Résolution 283-CA-4115 du 13 décembre 2004) ;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration doit procéder à la nomination de deux membres additionnels au Comité exécutif;

**ATTENDU** la recommandation du recteur et celle du président du conseil d'administration;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au Comité exécutif et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 21 février 2005 au 20 février 2007 :

- Madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources;
- Madame Pierrette Dupont-Rousse, membre socio-économique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 285-CA-4143

concernant le projet de *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs*

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les articles 75 à 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* de l'Université du Québec visant l'habilitation à la direction de recherche ;

**ATTENDU** les articles 5.13 à 5.17 du *Régime des études de cycles supérieurs* de l'UQO visant les normes et processus d'habilitation ;

**ATTENDU** la consultation menée auprès des professeurs, des responsables de programmes de cycles supérieurs et des directeurs de département ;

**ATTENDU** la résolution 233-CE-1587 adoptée par la Commission des études en date du 10 février 2005 recommandant au Conseil d'administration d'adopter le projet de *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs* ;

**ATTENDU** le projet de *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** le formulaire *Demande d'habilitation* ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Parent,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet de *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs* ;

**D'ABROGER** les articles 5.13 à 5.17 du *Régime des études de cycles supérieurs* visant les normes et processus d'habilitation ;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 285-CA-4143**

concernant le projet de *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs*.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boul. Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.- Messier, au local E-2300.

**D'ADOPTER** un nouvel article 5.13 qui se lira comme suit :

**5.13 Direction de mémoire ou de thèse**

La direction du mémoire ou de la thèse est assumée par une personne habilitée en vertu du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche aux études de cycles supérieurs*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 285-CA-4144

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Wojciech Fraczak

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Fraczak en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal INF2273 de la 189<sup>e</sup> 2005-01-26 réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 26 janvier 2005 concernant le désir du Département de prolonger le statut de professeur associé à monsieur Wojciech Fraczak ;

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Wojciech Fraczak à titre de professeur associé;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Wojciech Fraczak le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2005 au 29 février 2008;

**DE RATTACHER** le professeur Fraczak au Département d'informatique et d'ingénierie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 285-CA-4145

concernant le projet de protocole d'entente entre l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et l'Université du Québec en Outaouais régissant la reconnaissance d'équivalence entre le processus d'accréditation de l'Ordre (programme préprofessionnel et Programme de leadership stratégique CMA) et les activités du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS exécutif CMA) et celles du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), cheminement spécialisé en sciences comptables de l'Université.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la résolution 276-CA-4002 du Conseil d'administration en date du 17 mai 2004 approuvant le protocole d'entente régissant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), cheminement spécialisé en sciences comptables, de l'Université du Québec à Montréal ;

**ATTENDU** le programme préprofessionnel et le Programme de leadership stratégique CMA de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec ;

**ATTENDU** le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS exécutif CMA) et celui de maîtrise en administration des affaires (MBA), cheminement spécialisé en sciences comptables de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les discussions qui ont eu lieu entre les autorités compétentes de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et celles de l'Université du Québec en Outaouais quant à l'élaboration du projet de protocole d'entente ;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 285-CA-4145**

concernant le projet de protocole d'entente entre l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et l'Université du Québec en Outaouais régissant la reconnaissance d'équivalence entre le processus d'accréditation de l'Ordre (programme préprofessionnel et Programme de leadership stratégique CMA) et les activités du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS exécutif CMA) et celles du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), cheminement spécialisé en sciences comptables de l'Université.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet de protocole d'entente entre l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et l'Université du Québec en Outaouais régissant la reconnaissance d'équivalence entre le processus d'accréditation de l'Ordre (programme préprofessionnel et Programme de leadership stratégique CMA) et les activités du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS exécutif CMA) et celles du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), cheminement spécialisé en sciences comptables de l'Université.

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 285-CA-4146

concernant la mise sur pied d'un comité sur la situation financière 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la présentation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et du directeur du Service des finances concernant la situation financière de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que l'UQO s'achemine vers un budget déficitaire de l'ordre 3,6 millions en 2005-2006 versus 0,435 millions prévu au plan de retour à l'équilibre budgétaire 2004-2008 lequel prenait en compte une hypothèse d'augmentation du financement ;

**ATTENDU** que le MEQ a refusé, en 2004, la demande de l'UQO à l'effet de verser un montant de 2 millions récurrents afin de redresser sa base de financement;

**ATTENDU** que tous les efforts déployés en vue d'obtenir un redressement du financement ces dernières années, et de façon plus intensive au cours de la dernière année, n'ont pas porté fruits;

**ATTENDU** que les membres du Conseil d'administration considèrent le sous-financement de l'UQO comme inéquitable envers la région de l'Outaouais ;

**ATTENDU** qu'il convient d'analyser des mesures extraordinaires face à la situation budgétaire avant d'entreprendre la préparation d'un budget détaillé pour 2005-2006 ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**QU'UN** Comité sur la situation financière en vue de la préparation du budget 2005-2006 de l'UQO soit mis sur pied, dont le mandat est de faire l'analyse de différents scénarios et de proposer des stratégies et des actions concrètes dans le contexte alarmant de la situation financière connue au 21 février 2005.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 285-CA-4146**

concernant la mise sur pied d'un comité sur la situation financière 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**QUE** ce Comité soit formé des membres socio-économiques Serge Labine et Michel Parent, de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources Hélène Grand-Maître et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Denis Dubé.

**QUE** ledit Comité dépose son rapport au prochain Conseil d'administration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 285-CA-4147**

concernant l'embauche d'un cadre et octroi de la sécurité d'emploi

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, tenue le lundi 21 février 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 7 «Contrat d'engagement» du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la résolution 268-CA-3916 concernant l'embauche de monsieur André Manseau au poste de directeur du Bureau de liaison université milieu ;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur André Manseau à titre de cadre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 ;

**D'OCTROYER** la sécurité d'emploi à monsieur André Manseau à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 ;

**AFFECTER** monsieur André Manseau à titre de directeur du Bureau de liaison université-milieu pour un mandat de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2009.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général